REÇU EN PREFECTURE
Le 02 novembre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20261022-D2026002791I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 02/11/2026

Bureau

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 15 octobre 2026 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 14h35 et levée à 15h15

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, Mme Marie GRUILLOT, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY

Secrétaire de séance : M. Kevin VEJUX

Procurations de vote : M. Didier PAINEAU donne pouvoir à M. Patrick JACQUES

Délibération n°2026/2026.00279
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026

1

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- **ouvre la séance du Bureau,**
- **procède à la vérification du quorum,**
- **annonce les pouvoirs reçus pour la séance,**
- **invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,**
- **invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,**
- **invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la dernière séance.**

A l'unanimité, le Bureau :

- **nomme Kevin VEJUX secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du 17 septembre 2026, joint en annexe.**

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 30 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besancon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Le Conseiller Communautaire Délégué
au numérique, au territoire intelligent
et à la vie étudiante,
Kévin VEJUX

Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon.

Document signé électroniquement

Délibération du Bureau du 22 octobre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

PROCES VERBAL
DU BUREAU

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 20 avril 2026, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de divers actes, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose qu'Anne, tu sois secrétaire de séance du Bureau. Tu l'acceptes ?

Mme FALGA.- Oui, j'accepte avec grand plaisir.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut approuver le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026. Y a-t-il des questions ? Des oppositions, des abstentions ?
Ce que je fais habituellement, c'est que j'énonce les différents rapports, et si vous avez des questionnements, vous le dites.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- **ouvre la séance du Bureau,**
- **procède à la vérification du quorum,**
- **annonce les pouvoirs reçus pour la séance,**
- **invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,**
- **invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,**
- **invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la dernière séance.**

A l'unanimité, le Bureau :

- **nomme Anne FALGA secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du 11 juin 2026, joint en annexe.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunt – Compétence Habitat

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les garanties d'emprunts, sur la compétence habitat, pas de point particulier ?

Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Mme Laurence MULOT CESARI (1) et MM. René BLAISON (1), Pascal DERIOT (1), Ludovic FAGAUT (1) et Djilalli SAHLAOU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **Approuve les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME pour 21 051,00 €, par LOGE.GBM pour 3 676 232,50 €, par NEOLIA pour 35 896,80 € et par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 530 817,50 €, soit un montant total de 4 263 997,80 €.**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

3. Association les Salins de Bregille – Construction neuve d'un hôpital de jour - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille – Garantie de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 M€

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant les Salins de Bregille, par la suite, sur les garanties d'emprunts, est-ce que ça amène des questions de votre part ? Non, pas spécialement.

Des oppositions, des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (soit 835 000 €).**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4. **Association les Salins de Bregille – Restructuration – extension de la cuisine centrale - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnel de Bregille – Garantie de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 M€**

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le rapport 4. Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :
- **approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (soit 835 000 €).**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5. **Association les Salins de Bregille – Construction neuve d'un plateau technique - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille – Garantie de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 8 M€**

Rapport 5 également. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Bureau :
- **approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (soit 835 000 €).**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. **Créances irrecouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les créances irrecouvrables, les admissions en non-valeur, pas de point particulier ?
Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :
- **approuve les admissions en non-valeur et abandons de créances de :**
 - **7 659,97 € TTC au titre du Budget Principal,**
 - **54 292,57 € TTC au titre du Budget Déchets,**
 - **12 729 € HT au titre du Budget Eau,**
 - **10 805,59 € HT au titre du Budget Assainissement ;**
- **approuve les abandons de créances au titre du Dispositif Solidarité Eau pour la période de juin 2025 à mai 2026 à hauteur de 3 192,15 HT pour le Budget Eau et 2 489,78 € HT pour le Budget Assainissement.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7. **Autorisation de prolongation de contrat de projet**

M. LE PRÉSIDENT.- L'autorisation de prolongation de contrat de projet, est-ce que ça amène des questions de votre part ?

Des oppositions ? Des absentions ? Je vous remercie.
A l'unanimité, le Bureau :

- **Approuve la prolongation du recrutement pour 2 ans de l'agent contractuel « chargé d'opération Grande Bibliothèque » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
- **Autorise M. Le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8. L'écrin du Monastère à Montferrand le Château – rue du Mont Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la Commission 3, l'écrin du Monastère, avec un PUP qui est à mettre en œuvre, pas de point particulier là-dessus ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Bureau :

- **Approuve le périmètre de la convention PUP sur les parcelles cadastrées AK n°18, 111 et 116 telles que reportées en annexe 1 ;**
- **Approuve le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la société FCG Invest aux équipements ;**
- **Approuve l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme ;**
- **Autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la société FCG Invest et la commune de Montferrand le Château.**

Conformément aux dispositions de l'article R.332-25-2 du Code de l'Urbanisme, mention de la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de GBM et en Mairie de Montferrand le Château durant un mois.
Le dossier pourra être consulté à GBM - Direction Urbanisme – service autorisation du Droit des sols – 2 rue Megevand – Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9. Adhésion au CAUE du Doubs

M. LE PRÉSIDENT.- Allons-nous adhérer au CAUE du Doubs ?

Mme BARTHELET.- C'est vrai que les élus ont été surpris hier en Commission que ça n'ait pas été fait plus tôt. Il y a eu un avis très favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Très favorable, je me doute bien. Il n'y a donc pas de sujet sur cette Commission 3.

Y a-t-il des oppositions sur ce rapport ? Des abstentions ? Merci

Mme Laurence MULOT CESARI (1) et M. Jean-Paul MICHAUD (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau approuve :

- **l'adhésion de GBM au CAUE,**
- **les statuts de l'association,**

- **la cotisation annuelle d'un montant de 4 400 € au titre de son adhésion pour l'année 2026,**
- **la désignation de Mme Laurence MULOT CESARI comme représentante titulaire et M. Jean-Paul MICHAUD comme représentant suppléant GBM au sein de l'assemblée générale du CAUE.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

10. <u>Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération de Pugey (RD 142)</u>

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le secteur de Pugey, la convention avec le Département pour la réalisation de travaux, peut-on valider en tant que tel ?

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11. <u>Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la route de Chemaudin sur la commune de Franois (RD 11)</u>

M. LE PRÉSIDENT.- Pareil, avec Franois, peut-on valider également, Émile ?

M. BOURGEOIS.- Il faut !

M. LE PRÉSIDENT.- C'est indispensable, c'est ça ? Sur les travaux d'aménagement de la route de Chemaudin sur la commune de Franois.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Bureau autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12. <u>Convention de gestion des services d'entretien de la voirie</u>

M. LE PRÉSIDENT.- La convention de gestion du service d'entretien de la voirie, indispensable aussi.

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :
- **Approuve les modalités d'exercice des missions confiées aux communes dans la convention de gestion des services d'entretien « Voirie », « Parcs et aires de stationnement » et « Signalisation » ;**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les communes.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13. Extension du réseau public d'électricité route de Levier à BEURE

M. LE PRÉSIDENT.- L'extension du réseau public d'électricité sur la route de Levier à Beure.

M. REGENNASS.- C'est vu aussi en Commission, il n'y a pas de souci.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut donc le valider en tant que tel.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Juste une information, puisqu'on parle de la commune de Beure, vous l'avez peut-être vue dans la presse, puisque la commune de Beure a rejoint – je fais une entorse religieuse – la paroisse de Besançon. Il y avait six paroisses au cœur de Ville de Besançon, il n'y en a plus qu'une, et la commune de Beure a rejoint la paroisse de Besançon, donc Saint-Ferréol, Saint-Ferjeux. C'est juste pour votre information.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve la convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;**
- **approuve l'aide financière à hauteur de 22 444€ au SYDED ;**
- **autorise monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14. Subvention à l'association Gadjé : Intervenant auprès des gens du voyage

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la Commission 5, la subvention à Gadjé René ?

M. BLAISON.- Non, pas de souci.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de souci particulier. Tout le monde est censé avoir lu les rapports.

M. BLAISON.- Ce sont des sommes très modestes par rapport au sujet de l'aire de grand passage.

Mme BARTHELET.- Ça, c'est clair.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui est éventuellement prévu à l'aire de grand passage n'est pas rebasculé de façon automatique en subvention vers les structures.

Y a-t-il des oppositions sur ce rapport ? Des abstentions ? Merci.

C'est bon pour vous sur la Commission 5 ?

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 4 700 €, au titre de l'année 2026, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15. Subvention à l'association ASET : Intervenant auprès des gens du voyage

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport 6, pour la subvention à ASET.

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 2 000 €, au titre de l'année 2026, à l'ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes) pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16. Attribution d'une subvention à l'association Foire aux saveurs d'automne

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la Commission 6, l'attribution de subvention à l'association Foire aux saveurs d'automne.

Mme BOUVET.- Annuelle, tous les ans. Le rendez-vous est pris.

M. LE PRÉSIDENT.- En plus, ça marche bien. C'est une grosse manifestation, qui fonctionne bien.

Mme BOUVET.- 8 000 visiteurs par an, quand même. J'ai envoyé un communiqué de presse ce matin

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci..

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 2 000 € à l'association « foire aux saveurs d'automne » pour l'organisation de sa 35ème édition en 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17. Fonds "Développement Durable" - Attribution de subventions aux associations Gravitation et l'Amap La Cagette du coin

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le fonds Développement durable, avec des attributions de subventions.

Mme BOUVET.- Ce sont deux petites associations, des projets sympas.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde valide en l'état ?

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau attribue deux subventions au titre du fonds « Développement Durable » :

- **Une subvention d'un montant de 2 002 € à l'association Gravitations pour son projet de veillées « L'homme ce vaste jardin » durant l'année 2026,**
- **Une subvention d'un montant de 1 983 € à l'AMAP « La Cagette du Coin » pour l'animation des « Festi'Vallières 2026 ».**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comice du Doubs

M. LE PRÉSIDENT.- L'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comice du Doubs. Sur le territoire de Morteau, on a le Super Comice qui va se faire, qui, je crois, ne s'était pas fait l'année dernière, parce qu'il y avait la DNC qui avait contraint. C'est 2 000 €, l'idée est d'accompagner ce Super Comice sur Morteau et qu'on apporte notre contribution pour Grand Besançon Métropole.

Pas de sujet particulier ? Vous me dites.

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Bureau attribue un financement exceptionnel de 2 000 € à la Fédération des Comices du Doubs pour l'organisation du Super Comice du Doubs 2026 à Morteau.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19. <u>CCRT – Contrat Chaleur renouvelable territorial, partenariat ADEME/GBM - Attribution d'une aide financière au Département du Doubs pour la chaufferie biomasse au CER de Franois</u>

M. LE PRÉSIDENT.- Le contrat de chaleur renouvelable, pas de sujet particulier, Anthony ?

M. NAPPEZ.- Là, on est sur le volet décisionnel, donc on aura la même sur le volet préparatoire. C'est celle qui a été mise en conférence de presse.

Mme BARTHELET.- Oui, c'est ça.

M. NAPPEZ.- L'idée est peut-être aussi de le présenter en Conseil communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, en sachant qu'on aura une conférence de presse lundi matin, pour que le Bureau soit au courant, où on présentera la DM, on présentera le contrat de chaleur renouvelable en tant que tel, on présentera le rapport des mobilités avec Patrick JACQUES, qui est en face de moi, les mobilités, et l'eau avec Laurent. On abordera ces sujets au sein de la conférence de presse lundi matin à 11 heures. Catherine sera présente aussi pour la charte de gouvernance.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Bureau :
- **approuve l'attribution de l'aide CCRT de 17 052 € au Département du Doubs pour la chaufferie biomasse du Centre d'Équipements Routiers de Franois,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20. <u>Projet Grandes Heures Nature – subventions manifestations sportives</u>

M. LE PRÉSIDENT.- Commission 7, je me tourne vers toi, Ludovic, sur Grandes Heures Nature, les subventions aux manifestations sportives.

M. BARBAROSSA.- Pas de difficultés particulières, pour nous en tout cas.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas DSA ?

M. BARBAROSSA.- Si, ça a été rajouté. C'est la 16e, pour 500 €, le Duo Trail Vert.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a 500 € au Doubs Sud Athlétisme.

M. BARBAROSSA.- Ça a été validé hier soir en Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Bureau est invité à attribuer 16 subventions d'un montant total de 18 000 €, dans le cadre du projet GHN et du programme « manifestations/actions sportives »

- **2 000 € à Vélo Loisirs Nancray pour la Sapinette**
- **500 € à Groupe Spéléologique du Doubs pour les Journées Nationales**
- **2 000 € à Vélo Passion pour la Thormontbou**
- **1 000 € à Club Alpin Français pour le Trail Urbain de Besançon**
- **2 000 € à Comité d'animation d'Amagney pour les Défis de la Boucle**
- **500 € à la Torpésienne pour la course pédestre La Grapille**
- **500 € à Besançon Vol Libre pour Tout Besançon Vol**
- **2 000 € à Foulées Généreuses pour le Trail des Boucles Roses**
- **500 € à Comme une Petite Fleur pour le Trail des Fleurs**
- **3 000 € à DSA pour l'entretien des parcours de Trail permanents**
- **1 000 € à Nos Enfants d'Ailleurs pour le Panora-Trail**
- **1 000 € à Team Organisation Marchaux pour le Trail nocturne de Marchaux**
- **500 € à ASPTT pour l'Ins'Pirey**
- **500 € à Association Castors Juniors de Beure le Trail des Castors**
- **500 € à Team Geneuille Vélo pour le cyclo-cross de Geneuille**
- **500 € à DSA pour le Duo Trail Vert**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21. <u>Autorisation de sollicitation de subventions pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Grosse Aige à Pouilley-les-Vignes</u>

M. LE PRÉSIDENT.- Commission 8, l'autorisation de sollicitation de subventions pour les travaux de mise en séparatif des réseaux du côté de Pouilley-les-Vignes. Est-ce que ça amène des observations ? On peut le valider ? Très bien.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les aides auprès de l'Agence de l'Eau,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et les éventuels avenants entre l'Agence de l'Eau et Grand Besançon Métropole.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22. <u>Soutien à l'évènement « Garden Game Jam » - association Shift Garden</u>

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la Commission 2, sur le volet économique, soutien à l'évènement Garden Game Jam, Anne.

Mme FALGA.- 500 €. Tout le monde a été content, il n'y a pas de souci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau attribue un soutien de 500 € à l'association Shift Garden au titre de l'évènement « Garden Game Jam » 2026

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23. <u>Soutien financier au programme d'actions de l'association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQ MSI) – 2026</u>

M. LE PRÉSIDENT.- Soutien financier au programme d'actions de l'association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents.

Mme FALGA.- Ça s'est très bien passé.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde était OK, Sophie aussi.

Des oppositions pour ce rapport ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Bureau :

- **vote le soutien financier de Grand Besançon Métropole au programme d'actions de l'association CMQ MSI pour l'année 2026 à hauteur de 20 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24. <u>Subvention Écorse TP 2026</u>

M. LE PRÉSIDENT.- Subvention Écorse TP 2026. Ça, c'est pour le Carrefour.

Mme FALGA.- On m'a juste posé la question de savoir s'il n'y avait pas de gros faiseurs, mais aussi de petites entreprises locales. J'ai dit oui, donc il n'y a pas de souci.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci..

A l'unanimité, le Bureau attribue une aide financière de 3 000 € à ECORSE TP pour l'organisation de l'édition 2026 du Carrefour des Collectivités Locales.
Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25. <u>Actions recherche et innovation - Soutien au Hacking Health 2026 de Besançon</u>

M. LE PRÉSIDENT.- Le Hacking Health 2026, qui est connu, qu'on accompagne et qui fonctionne bien en tant que tel sur Besançon. On peut le valider en l'état ?

M. AYACHE.- Pas de souci non plus à la Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

On a acté les choses au sein du Bureau, donc je bascule maintenant sur le volet Conseil d'agglomération, avec ce qui sera évoqué jeudi soir prochain.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve le soutien de Grand Besançon Métropole à la SCIC Tube à essais, structure porteuse administrative et financière du Hacking Health, à hauteur de 15 000 € sous forme de subvention pour l'organisation de la 10e édition du Hacking Health Besançon,**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

La secrétaire de séance, Le Président,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA

Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT

Maire de Besançon.
Document signé électroniquement